



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du développement régional

2013/2006(INI)

12.7.2013

AVIS

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

Réindustrialiser l'Europe pour promouvoir la compétitivité et la durabilité
(2013/2006(INI))

Rapporteure pour avis: María Irigoyen Pérez

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne que le secteur industriel, même s'il a considérablement souffert des conséquences de la crise économique actuelle, demeure sans conteste l'un des principaux atouts de l'Union européenne sur le plan international et un facteur essentiel de la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de croissance, d'emploi, d'innovation, de recherche, de développement, de durabilité et de compétitivité; relève que la production industrielle totale a reculé de 10 % par rapport à son niveau d'avant la crise et que le secteur de l'industrie a perdu plus de trois millions d'emplois; constate, cependant, un risque d'aggravation du déficit de main-d'œuvre spécialisée adaptée aux besoins du développement durable;
2. exprime son inquiétude quant au fait que de nombreuses régions européennes de tradition industrielle ont été confrontées à une désindustrialisation massive; est d'avis que d'anciennes régions industrielles peuvent jouer un rôle important dans la réindustrialisation; indique à cet égard que l'attention du public s'est détournée des anciennes régions industrielles et qu'au vu de l'importance des défis, il convient de dégager des possibilités d'investissement suffisantes en faveur de stratégies de développement régional concrètes; soutient, dans ce contexte, les initiatives de relocalisation de la production et des services situés dans des pays tiers;
3. se déclare vivement préoccupé des conséquences du ralentissement financier et économique, de la diminution des investissements et de l'accroissement des inégalités au sein de l'Union européenne, notamment entre ses différentes régions, en termes de productivité, de compétitivité et de prospérité; met en évidence qu'il est primordial d'adopter des mesures énergiques et d'affecter les ressources financières suffisantes pour contribuer au renouveau de l'industrie pour une Europe durable, s'appuyant notamment sur les industries culturelles et créatives et sur les nouvelles technologies, telles que les nanotechnologies, les biotechnologies et la microélectronique; souligne qu'à défaut, ce net recul de la production industrielle aura de graves incidences négatives, non seulement sur la production de l'Union européenne, mais également sur sa cohésion sociale et territoriale, tandis que le "gap technologique" entre l'Union européenne et les autres pôles de pointe, tels que les États-Unis ou les BRIC, se creusera dangereusement;
4. souligne que la future politique de cohésion sera l'une des principales politiques européennes à encourager l'innovation industrielle à travers une spécialisation intelligente, de manière à faire face aux défis associés à l'énergie durable, aux changements climatiques et à l'utilisation efficace des ressources tant matérielles qu'humaines; est par conséquent d'avis que les financements au titre de la future politique de cohésion et des Fonds structurels et d'investissement européens sont capitaux pour la réindustrialisation de l'Union européenne et de ses régions, grâce à une politique industrielle véritablement moderne, qui se doit d'être inclusive, durable, économe en énergie et hautement compétitive; demande l'amélioration de la coordination et des synergies entre la politique de cohésion et les programmes relevant d'Horizon 2020 pour mettre en place des

incubateurs régionaux d'innovation et tirer pleinement parti de l'innovation au niveau régional;

5. souligne que les caractéristiques des régions et leurs atouts spécifiques doivent être pris en compte lors de la planification des stratégies de développement industriel régional pour chaque région et chaque secteur, afin d'atteindre un niveau élevé de spécialisation dans le secteur industriel européen;
6. souligne que les zones frontalières sont souvent confrontées à des défis industriels de même nature, en raison de leurs caractéristiques territoriales communes; invite la Commission, les États membres et les autorités locales et régionales à élaborer des stratégies de reconversion industrielle transfrontalière, des clusters transfrontaliers et des stratégies communes en matière de formation et d'emploi à l'échelle de bassins de vie transfrontaliers;
7. souligne qu'il importe d'élaborer, au niveau de l'Union européenne ainsi que dans les programmes nationaux de réformes, des stratégies claires en matière de politique de compétitivité industrielle au moyen d'une démarche territoriale et stratégique plus ciblée qui comprenne la fixation de priorités dans les domaines suivants: la facilitation de l'accès aux sources de financement et aux mécanismes de microcrédit, le soutien à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'apprentissage tout au long de la vie, la simplification administrative et le renforcement des capacités pour permettre aux entreprises d'alléger leurs charges autant que possible, des dispositions bien établies en matière d'environnement, la diminution de la fiscalité du travail, la fluidification du marché de l'emploi, l'amélioration des infrastructures respectueuses de l'environnement, une meilleure association et une meilleure coordination des autorités locales et régionales ainsi que des acteurs publics et privés, et un fort soutien aux PME, aux entrepreneurs et aux entreprises sociales; estime que l'inclusion dans les accords de partenariat des pactes territoriaux et des instruments proposés permettra une meilleure coordination entre les divers niveaux de l'administration et les différentes parties prenantes, de manière à rassembler ces acteurs pour qu'ils concentrent et coordonnent leurs actions et leurs moyens financiers sur les objectifs de la stratégie Europe 2020;
8. est d'avis que le processus de réindustrialisation de l'Europe doit s'accompagner d'efforts en matière de création d'emplois pour les jeunes et que, pour ce faire, il convient de corréliser les stratégies communautaires en matière d'emploi avec les besoins futurs de l'industrie européenne, d'élaborer des programmes régionaux et nationaux destinés à garantir aux jeunes un enseignement technique performant, et d'encourager le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes en leur donnant accès à des fonds européens et en leur fournissant des conseils en affaires;
9. rappelle que les économies régionales sont essentielles pour générer une croissance intelligente, durable et inclusive, étant donné qu'elles offrent à la fois les connaissances et les capacités requises pour mobiliser les acteurs locaux en fonction des spécificités régionales; réaffirme l'importance cruciale de conjuguer les actions à mener en matière d'innovation et de durabilité aux niveaux régional, national et européen en développant de solides stratégies de recherche et d'innovation régionales et nationales en faveur d'une spécialisation intelligente (RIS3);

10. estime qu'il convient, pour que les Fonds structurels et d'investissement européens fournissent une assistance mieux ciblée dans le cadre d'une approche stratégique intégrée, que la réalisation de stratégies RIS3 demeure une forme de condition ex ante des financements au titre de l'objectif en matière de recherche, de développement et d'innovation dans le cadre de la future politique de cohésion; rappelle que ces stratégies RIS3, sur la base des avantages comparatifs des régions, encourageront des mesures en faveur de la productivité, attireront les capitaux publics et privés grâce à un effet de levier important et aideront les régions à concentrer leurs ressources sur certains domaines prioritaires essentiels de manière à faire un meilleur usage des fonds disponibles;
11. souligne que les autorités nationales et régionales doivent placer l'innovation économique, sociale et environnementale au cœur de leurs stratégies à long terme de développement durable, nourries par des réseaux solides, l'échange et la gestion des connaissances et des écosystèmes d'innovation composés de groupements de PME et d'industries hautement spécialisées; soutient le développement de parcs industriels nés de l'association des autorités nationales et locales, des opérateurs économiques et des instituts de recherche-développement;
12. partage l'avis de la Commission et du Conseil selon lequel les gains de compétitivité sur le marché intérieur, mais également dans le cadre du commerce avec les pays tiers, doivent demeurer la priorité absolue; invite les États membres et la Commission à favoriser l'exportation et l'internationalisation des industries, en particulier des PME; souligne la nécessité et l'importance d'élaborer des normes européennes qui soient largement appliquées et défendues par l'Union européenne sur le marché mondial, surtout en ce qui concerne la responsabilité environnementale et sociale, de telle sorte que les mesures novatrices mises en œuvre par les entreprises européennes ne les pénalisent pas, mais qu'elles deviennent au contraire progressivement la norme au niveau mondial, notamment par le biais du principe de réciprocité;
13. est fortement préoccupé par les répercussions négatives de la crise économique et financière sur la capacité des régions de l'Union européenne à financer des investissements productifs pour une croissance intelligente, durable et inclusive, ce qui menace sérieusement la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020;
14. demande à la Commission de proposer une fiscalité écologique et sociale minimale sur les importations en provenance de pays tiers pour satisfaire aux normes sociales et environnementales européennes imposées aux industries de l'Union;
15. est d'avis qu'il convient d'avoir davantage recours, outre les subventions, aux prêts, au capital-risque, aux garanties et à d'autres formes d'instruments d'ingénierie financière pour améliorer la compétitivité de l'industrie de l'Union; recommande l'utilisation appropriée d'instruments financiers par l'association synergique de différentes formes d'aide financière, directe et indirecte, notamment pour les PME et les entreprises sociales, de manière à proposer un accès au financement mieux adaptés à leurs besoins; souligne l'importance d'une coordination accrue des différentes politiques européennes et des différents crédits européens disponibles pour favoriser la réindustrialisation, conformément aux règles établies par l'ensemble de mesures législatives relatives à la politique de cohésion pour la période 2014-2020;

16. estime qu'étant donné la crise financière, économique et sociale en cours, les investissements publics et privés sont essentiels dans le cadre d'une stratégie globale au service d'une croissance durable; se déclare, à cet égard, en faveur de la réforme générale du régime des aides d'État à travers une approche davantage axée sur les aspects sociaux et économiques et un assouplissement des règles de concurrence établies aux articles 101 et 102 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; rappelle l'importance de mieux tenir compte de la qualité et de l'efficacité des dépenses publiques.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

| | |
|--|---|
| Date de l'adoption | 10.7.2013 |
| Résultat du vote final | +: 42 -: 0 0: 3 |
| Membres présents au moment du vote final | François Alfonsi, Luís Paulo Alves, Catherine Bearder, Victor Boştinaru, John Bufton, Nikos Chrysogelos, Francesco De Angelis, Tamás Deutsch, Rosa Estaràs Ferragut, Danuta Maria Hübner, Filiz Hakaeva Hyusmenova, Vincenzo Iovine, María Irigoyen Pérez, Seán Kelly, Mojca Kleva Kekuš, Constanze Angela Krehl, Jacek Olgierd Kurski, Petru Constantin Luhan, Ramona Nicole Mănescu, Vladimír Maňka, Iosif Matula, Erminia Mazzoni, Miroslav Mikolášik, Jens Nilsson, Jan Olbrycht, Wojciech Michał Olejniczak, Younous Omarjee, Markus Pieper, Monika Smolková, Georgios Stavrakakis, Nuno Teixeira, Lambert van Nistelrooij, Oldřich Vlasák, Kerstin Westphal, Hermann Winkler, Joachim Zeller, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska |
| Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final | Andrea Cozzolino, Karima Delli, Cornelia Ernst, Ivars Godmanis, James Nicholson, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, Elisabeth Schroedter, Evžen Tošenovský |